

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

14 décembre 2011 à 8 heures 30

Convocation du 9 décembre 2011

Présents : LE MÉRER Luc, BÉNECH Cédric, BURG Didier, CAMPAN Véronique, DEBUYS Marie-Jo

Absents excusés : FAURÉ Francis, Francine WICART LARGENTIE Cécile procuration à Sylvie GARY

Absent : LAGARDE Jean-Paul

Secrétaire de séance : Véronique CAMPAN

Ordre du jour

Délibérations : Remboursement sinistre Mairie Ecole – Classement voirie suite à modifications – Remplacement agent entretien – Acquisition photocopieur – Chemin de halage CCLC porteur du projet dans le cadre « Grands Sites »

Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance et passe la parole à Cécile LARGENTIE pour lecture du compte rendu de la précédente séance. Approbation à l'unanimité.

Délibérations

Classement de la voirie communale

Madame le Maire propose à l'assemblée le classement de la voirie communale pour une longueur totale de 24442 mètres et 485 mètres de rues.

Approbation à l'unanimité.

Contrat de maintenance pour le photocopieur Konica Minolta

Madame le Maire propose à l'assemblée de signer un contrat de service et de maintenance pour le matériel de reprographie « Konica Minolta Bizhub C 220 » à compter du 15 décembre 2011 auprès de la Société SBS Aveyron à Villefranche de Rouergue.

Approbation à l'unanimité.

Réhabilitation du chemin de halage

Madame le Maire propose à l'assemblée que le dossier de réhabilitation du chemin de halage soit porté par la communauté de communes Lot-Célé dans le cadre « Grands Sites » en raison de son intérêt communautaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Remplacement agent technique territorial 2^{ième} classe

Madame le Maire informe l'assemblée de l'arrêt maladie de l'agent technique territorial 2^{ième} classe ayant en charge l'entretien des locaux municipaux et propose Isabelle CHATELLIER pour pourvoir à son remplacement pendant la durée de l'arrêt. Elle effectuera 3 heures semaine au taux horaire du SMIC.

Approbation à l'unanimité.

Remboursement sinistre

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception d'un chèque de GROUPAMA d'un montant de 1614,60 pour le remboursement d'un sinistre survenu à la Mairie Ecole.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

Décision Modificative

Madame le Maire propose la DM suivante

C/6454 + 1000 €

C/61523 - 1000 €

Approbation à l'unanimité.

Ainsi que celle pour l'intégration des travaux Mairie Ecole en régie soit 2436,10 €.

Approbation.

Questions diverses

Madame le Maire fait le point sur le dossier sécurité salle des fêtes et informe qu'elle est convoquée le 19 décembre pour faire le point.

Madame le Maire demande à l'assemblée de choisir le carrelage et faïence pour les appartements.

Madame le Maire donne lecture de la copie du courrier de l'EHPAD de Limogne au CIAS ayant pour objet la taxe foncière et la participation aux frais du CIAS. L'EHPAD ne bénéficiant plus de l'exonération ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) depuis septembre 2011, l'EHPAD ne souhaitant pas faire supporter aux résidents le montant de la taxe foncière demandera aux communes via le CIAS le règlement de la dite taxe. Le conseil municipal, après débat n'est pas favorable à cette option.

Madame le Maire informe l'assemblée que le dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suit son cours et a été transmis le 06 décembre 2011 par la Préfecture du Lot au Ministère de l'Intérieur qui doit statuer en commission.

Fin de la séance à dix heures.